Envoyé en préfecture le 23/01/2019
Reçu en préfecture le 23/01/2019
Affiché le 28 JAN. 2019 N°2019/079
ID : 083-218300424-20190117-DCM2019_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **21**
Représentés : **4**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **07/01/2019**

Date d'affichage : **09/01/2019**

de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 17 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 janvier à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI – Erwan DE KERSAINTGILLY

POUVOIRS : Éric MASSON à Marc Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT

ABSENTS : Pascal CORDÉ - Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La commune est membre du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var dont le coordonnateur est le SIVAAD.

A ce titre, la commune bénéficie au niveau de certaines fournitures, des avantages que procure la mise en concurrence auprès des fournisseurs et relatives à des quantités importantes.

Une procédure générale de consultation a été diligentée par le SIVAAD, concernant les diverses fournitures dont les communes adhérentes avaient au préalable indiqué leur besoin.

N° 2019/005
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DU SIVAAD 2019/2020

Envoyé en préfecture le 23/01/2019
Reçu en préfecture le 23/01/2019
Affiché le 28 JAN. 2019 N° 2019/079
ID : 083-218300424-20190117-DCM2019_05-DE

CM 17/01/2019

N° 2019/005

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DU SIVAAD 2019/2020

Suite à des lots infructueux, le SIVAAD informe qu'il est nécessaire de relancer les lots suivants : n° 1, 8 et 14.

Le marché sera exécutoire du **1er janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour :

- **lot n° 1 – DB 01 :**
  charcuterie fraiche type BIO ou équivalent, n° AOO11DB01 ;

- **lot n° 8 – DB 08 :**
  produits en direct de producteurs fermiers BIO ou équivalent, n° AOO18DB08 ;

- **lot n° 14 – DB 12** :
  épicerie BIO ou équivalent, n° 14DB12

La commune n'est pas tenue d'effectuer un minimum de commande, conformément aux actes d'engagement des lots.

A ce titre, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements des marchés attribués par le SIVAAD.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements et tous actes financiers du marché public attribué par le SIVAAD.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A l'UNANIMITE**.

Le Maire,

Marc Étienne LANSADE

MAIRIE DE COGOLIN
REPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR